

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS291/37/Add.7
WT/DS292/31/Add.7
WT/DS293/31/Add.7
19 août 2008
(08-3932)

Original: anglais

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES – MESURES AFFECTANT L'APPROBATION ET LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS BIOTECHNOLOGIQUES

Rapport de situation des Communautés européennes

Addendum

La communication ci-après, datée du 18 août 2008 et adressée par la délégation des Communautés européennes au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:6 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

Rapport de situation sur la mise en œuvre des recommandations et décisions de l'ORD concernant le différend *Communautés européennes – Mesures affectant l'approbation et la commercialisation des produits biotechnologiques* (WT/DS291, WT/DS292, WT/DS293)

Les Communautés européennes et les trois plaignants ont poursuivi leurs discussions constructives dans le but de régler ce différend et les questions connexes.

Pour permettre la poursuite de ce dialogue, le Canada est convenu de proroger une nouvelle fois le délai raisonnable imparti pour la mise en œuvre du rapport du Groupe spécial établi dans le cadre de l'OMC jusqu'au 31 décembre 2008 (WT/DS292/34). De même, l'Argentine est convenue de proroger une nouvelle fois le délai raisonnable imparti jusqu'au 1^{er} décembre 2008. Une autre réunion technique entre les États-Unis et les Communautés européennes a été provisoirement prévue pour octobre 2008.
